

Protocole d'accès au parc à bateaux du Club de Voile de Sanguinet

Les instances dirigeantes du Club de Voile de Sanguinet proposent d'appliquer le protocole suivant pour permettre aux adhérents d'accéder au parc à bateaux et d'aller naviguer. Ce protocole sera affiché à l'entrée du club et adressé préalablement aux adhérents.

Protocole d'accès au parc à bateaux du CVS

L'accès au parc est autorisé aux seuls adhérents, en respectant un sens de circulation : entrée par la porte de l'allée PMR -Personnes à Mobilité Réduite, et sortie par le passage réservé habituellement aux véhicules.

Le bâtiment n'est pas accessible. Les mesures officielles de distanciation doivent être respectées.

Toute entrée sur le parc doit être consignée individuellement pour une traçabilité sanitaire, sur la liste à disposition au tableau d'affichage du bâtiment, ou bien par dépôt dans la boîte aux lettres du club de la fiche prévue à cet effet et diffusée par mail aux adhérents (on y renseigne : la date, les nom et prénom, le type de bateau utilisé).

L'ouverture du site permet exclusivement une pratique « dynamique » de la voile ; les pique-niques conviviaux ne peuvent y avoir lieu (l'espace convivial est fermé).

Le port du masque est obligatoire sur le parking jusqu'à la mise à l'eau, ainsi qu'au retour à terre.

Aucun point d'eau n'est ouvert ; chacun doit apporter sa gourde.

Une seule poubelle extérieure, celle près de l'entrée des voitures, est accessible.

Les adhérents doivent utiliser leur matériel personnel ; il n'y a pas de prêt de matériel du club (gilets, combis ...) ; les chariots de mise à l'eau de l'Ecole de voile ne sont plus mis à disposition.

Lors de la mise à l'eau, rien ne doit rester sur la plage (les chariots de mise à l'eau doivent être remis à leur place). **La navigation s'effectue sous la seule responsabilité du pratiquant.**

Ces contraintes sont imposées par les mesures sanitaires exceptionnelles du moment, et chacun doit se sentir responsable de leur application. Il y va du bien de tous.

Fait à Sanguinet le 12 mai 2020,

Pour le Bureau directeur du CVS,

Le Président du CVS

Daniel ARSICOT